

Lutte contre la fièvre aphteuse

L'Union européenne met à jour la législation communautaire en matière de lutte contre la fièvre aphteuse à la lumière de l'expérience acquise lors de la crise de 2001 et des progrès scientifiques.

La nouvelle directive établit des mesures de prévention, de lutte et d'éradication de la maladie. Elle décrit les étapes nécessaires pour recouvrer le statut "indemne de fièvre aphteuse et d'infection sans vaccination". Le principe de régionalisation et la vaccination d'urgence sont au cœur de la stratégie. ACTE

Maladie(s)

- » Fièvre aphteuse

Espèce(s) concernée(s)

- » Porcin
- » Ovin
- » Caprin
- » Bovin

Mot(s) clé(s)

- » Réglementation
- » Maladies notifiables
- » Prévention
- » Lutte

Consulter la ressource

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/f83003.htm>